

# RAPPORT ANNUUEL 2004



**Société Suisse des Auteurs**  
Schweizerische Autorengeellschaft  
Società Svizzera degli Autori

## TABLE DES MATIÈRES

	AVANT- PROPOS .....	2
<b>1</b>	<b>SOCIÉTAIRES .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE .....</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>PERCEPTION ET RÉPARTITION DES DROITS .....</b>	<b>4</b>
<b>3.1</b>	<b>DROITS DE REPRÉSENTATION .....</b>	<b>4</b>
<b>3.2</b>	<b>DROITS D'ÉMISSION .....</b>	<b>4</b>
<b>3.2.1</b>	<b>SRG SSR idée suisse .....</b>	<b>4</b>
<b>3.2.2</b>	<b>AUTRES DIFFUSEURS .....</b>	<b>5</b>
<b>3.3</b>	<b>DROITS DE GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE .....</b>	<b>5</b>
<b>3.3.1</b>	<b>RÉPERTOIRE DRAMATIQUE .....</b>	<b>5</b>
<b>3.3.2</b>	<b>DROITS DE GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE AUDIOVISUELS REPRÉSENTÉS .....</b>	<b>6</b>
<b>3.3.3</b>	<b>DROITS DE GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE DU RÉPERTOIRE AUDIOVISUEL FRANCOPHONE .....</b>	<b>6</b>
<b>3.4</b>	<b>DROITS DE REPRODUCTION .....</b>	<b>6</b>
<b>3.5</b>	<b>DROITS VERSÉS ET PERÇUS À L'ÉTRANGER .....</b>	<b>6</b>
<b>4</b>	<b>RELATIONS NATIONALES .....</b>	<b>7</b>
<b>4.1</b>	<b>RELATIONS AVEC LES DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS SUISSES .....</b>	<b>7</b>
<b>4.2</b>	<b>COLLABORATION AVEC SUISSIMAGE .....</b>	<b>7</b>
<b>5</b>	<b>RELATIONS INTERNATIONALES .....</b>	<b>8</b>
<b>6</b>	<b>GESTION DE LA SOCIÉTÉ .....</b>	<b>9</b>
<b>6.1</b>	<b>INFORMATIQUE .....</b>	<b>9</b>
<b>6.2</b>	<b>COMMUNICATIONS ET PUBLICATIONS .....</b>	<b>9</b>
<b>6.3</b>	<b>FICHIERS INTERNATIONAUX .....</b>	<b>10</b>
<b>6.3.1</b>	<b>IDA .....</b>	<b>10</b>
<b>6.3.2</b>	<b>ISAN .....</b>	<b>10</b>
<b>6.4</b>	<b>CARTE DE MEMBRE SSA .....</b>	<b>11</b>
<b>6.5</b>	<b>PERSONNEL .....</b>	<b>11</b>
<b>6.6</b>	<b>RÉPARTITION DES FRAIS .....</b>	<b>11</b>
<b>7</b>	<b>ENCAISSEMENTS COMPARATIFS DES DROITS .....</b>	<b>12</b>
<b>8</b>	<b>POURCENTAGE PAR SECTEURS DE L'ENCAISSEMENT TOTAL .....</b>	<b>13</b>
<b>9</b>	<b>UTILISATION DES DROITS .....</b>	<b>13</b>
<b>10</b>	<b>DROITS NETS RÉPARTIS .....</b>	<b>14</b>
<b>10.1</b>	<b>RÉPARTITION PAR TYPE DE DROITS .....</b>	<b>14</b>
<b>10.2</b>	<b>PROPORTION DE DROITS VERSÉS AUX MEMBRES SSA .....</b>	<b>15</b>
<b>10.3</b>	<b>RÉPARTITION DES DROITS D'ÉMISSION .....</b>	<b>16</b>
<b>10.4</b>	<b>VERSEMENTS AUX MEMBRES .....</b>	<b>16</b>
<b>10.5</b>	<b>DÉCLARATIONS D'ŒUVRES .....</b>	<b>17</b>
<b>11</b>	<b>FONDS CULTUREL .....</b>	<b>17</b>
<b>12</b>	<b>FONDS DE SOLIDARITÉ .....</b>	<b>21</b>
<b>13</b>	<b>FONDS DE PRÉVOYANCE: «FONDS DE SECOURS DE LA SSA» .....</b>	<b>21</b>
<b>14</b>	<b>ORGANES DE LA SOCIÉTÉ .....</b>	<b>22</b>
<b>14.1</b>	<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION .....</b>	<b>22</b>
<b>14.2</b>	<b>COMMISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....</b>	<b>23</b>
<b>14.3</b>	<b>AUTRES ORGANES ET DIRECTION .....</b>	<b>23</b>
<b>14.4</b>	<b>ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION .....</b>	<b>24</b>
<b>15</b>	<b>BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2004 .....</b>	<b>26</b>
<b>15.1</b>	<b>COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 2004 .....</b>	<b>27</b>
<b>15.2</b>	<b>ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS .....</b>	<b>27</b>
<b>16</b>	<b>COMMENTAIRES RELATIFS AUX COMPTES .....</b>	<b>28</b>
<b>16.1</b>	<b>BILAN .....</b>	<b>28</b>
<b>16.2</b>	<b>PROFITS ET PERTES .....</b>	<b>28</b>
<b>17</b>	<b>RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION .....</b>	<b>29</b>

## AVANT-PROPOS

**L**e ciel est bleu. L'an dernier déjà, la santé économique de notre société faisait plaisir. Cette année, elle nous ravit. Presque tous les secteurs de perception affichent une progression. Ce qui nous plaît c'est que cette embellie est douce et régulière. Elle n'est pas le fait d'évènements exceptionnels, de conditions forcées qui, une fois disparues, amèneraient inmanquablement leur retour de manivelle.

On pourrait se dire qu'au milieu de cette époque d'accélération technologique, de globalisation vertigineuse, des immenses spéculations financières qui dépossèdent toujours davantage les démunis du monde, dans notre pays tranquille le public s'évade volontiers dans la consommation de biens culturels et de divertissements. Ou serait-ce plutôt le signe de sursauts de conscience recherchés dans les domaines de l'esprit pour compenser le décervelage de la marchandisation sans limite, de la médiocrité consensuelle, de la pression incessante du capital sur les acquis fondamentaux de la solidarité collective ? Difficile de le savoir, mais – pour ne pas nier notre foi en l'homme – parions plutôt sur cette seconde hypothèse.

Etre auteur, c'est de toute façon accorder la primauté à la force de l'imaginaire, de l'introspection et autant qu'il se peut de l'intelligence. Qu'il en résulte souvent de simples « produits » monnayables est une chose, l'autre est de reconnaître avec enthousiasme que si l'ère de la communication n'est pas le paradis que d'aucuns proclament, c'est sans conteste un espace formidable où peuvent se créer et circuler les idées, les mille formes inventées par des individus visionnaires et les multiples objets sensibles chargés de faire reculer, si c'est possible, l'obscurantisme des barbaries les plus pernicieuses.

Il n'y a pas à pavoiser pour autant, mais bien à demeurer constamment sur le qui-vive. Vous vous souvenez des péripéties culturelles de cette année 2004: un candide jeu de mots dans un film de comédie est monté en épingle par des médias en mal de sensation et va jusqu'à provoquer la démission du responsable fédéral de la culture; des parlementaires punissent collectivement les artistes en diminuant le budget de Pro Helvetia, parce que là aussi des médias populistes sortent de leur contexte des éléments d'une exposition quelque peu provocante sur la démocratie suisse au Centre Poussepin de Paris.

Dans notre paisible Helvétie, des cas nombreux de gestion calamiteuse d'entreprises ou même de collectivités publiques, sources de pertes se chiffrant en milliards de francs et en milliers d'emplois, ne suscitent guère de démissions ni de remises en cause politique, alors que d'anodines manifestations culturelles attirent toutes les vindictes.

Dans les temps que nous vivons rien ne semble confirmer que ce phénomène pourrait n'être que secondaire et accidentel. Effectivement, la création artistique, quand elle est exigeante, quand elle ne se contente pas de complaisance ou de propagande, peut déranger, et c'est bien heureux, elle est le signe de l'implication des individus, de leur recherche éthique peut-être, et – quand elle est reconnue par lui – de la vitalité d'un peuple. Mais cette fonction bien sûr ne peut pas être du goût de qui souhaite pour la société d'un pays l'inertie et la docilité béate.

Au fond, le ciel est-il toujours si bleu ?



Claude Champion, président

## I SOCIÉTAIRES

**A**u 31 décembre 2004, l'effectif des membres de la société était de 1684 auteurs et ayants droit (94 nouvelles adhésions au cours de l'exercice).

La SSA déplore les décès de Mme Monique Laederach, MM. José Giovanni, Nicolas Gonin, Renaud-Paul Lambert et Edmond-Louis Pidoux.

## 2 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**E**lle s'est tenue le 5 juin 2004 au Théâtre Vidy-Lausanne en présence de nombreux membres et invités. Après les rapports de Claude Champion (président) et de Pierre-Henri Dumont (directeur), l'assemblée a approuvé à l'unanimité le Rapport annuel et les comptes 2003 en suivant sur ce dernier point le rapport de l'organe de contrôle. Elle a donné décharge au Conseil d'administration et à l'organe de contrôle. Elle a renouvelé pour trois ans cinq mandats d'administrateurs (Fabienne Berger, Gérald Chevrolet, Philippe Cohen, Louis Crelier et Marcel Schüpbach) et élu une nouvelle administratrice (Isabelle Daccord) qui remplace Richard Gauteron, démissionnaire.

Me Philippe Zoelly, président de la Fondation Fonds de secours SSA (Fonds de prévoyance), a

ensuite présenté le bilan de ce Fonds en faveur des auteurs. De plus, l'assemblée a renouvelé pour trois ans les mandats de deux membres du Conseil de fondation (Christiane Kolla, Emanuelle delle Plane) et élu un nouveau membre (Antoine Jaccoud) en remplacement de Robert Rudin, démissionnaire.

L'assemblée a encore accepté de reconduire pour l'année 2004 les taux 2003 attribués aux différents Fonds de la société, soit: Fonds de prévoyance 3,9 %, Fonds de solidarité 0,1 % et Fonds culturel 6 %.

Avant l'apéritif et le repas, les membres et les invités ont applaudi un spectacle de danse inventif et émouvant chorégraphié par Marc Berthon de la Compagnie Danse Habile, qui travaille avec des danseurs handicapés ou non.

## 3 PERCEPTION ET RÉPARTITION DES DROITS

**L**a perception globale des droits pour l'année 2004 est en forte augmentation de 12,8% avec un encaissement total de Fr. 16 125 061.– par rapport à Fr. 14 294 781.– pour l'année 2003. Par rapport au budget prévisionnel, cette augmentation est de 14,1%.

Ces résultats très encourageants s'expliquent par plusieurs éléments:

- forte augmentation de la perception dans le domaine du théâtre professionnel et dans une moindre mesure dans le théâtre amateur
- faible augmentation des droits d'émission en provenance de la SSR et forte progression de

notre perception dans le domaine du Satellite et des radios et TV locales

- forte augmentation des perceptions concernant les contrats individuels et les droits de reproduction. Dans le domaine de la gestion collective obligatoire, nous avons une relative stabilité des encaissements concernant le câble, la réception publique, la location et l'utilisation scolaire alors que la chute de la copie privée des années précédentes a été récupérée par la perception liée aux nouveaux supports (CD/DVD).
- importante augmentation de la gestion collective obligatoire audiovisuelle francophone sur l'année.
- forte augmentation de l'encaissement de droits en provenance de l'étranger.

### 3.1 DROITS DE REPRÉSENTATION

**D**ans le domaine du théâtre professionnel, l'augmentation est de près de 22% puisque nous totalisons presque Fr. 3 000 000.– d'encaissements pour l'année 2004.

Contrairement à d'autres années, nous n'avons pas eu de perceptions isolées très importantes mais une très forte augmentation du nombre de perceptions, donc de dossiers à traiter. Cette évolution est réjouissante mais implique un surcroît de travail non négligeable.

L'augmentation est aussi importante pour le théâtre amateur et représente plus de 7%. En général, nous constatons que la gestion des

différents dossiers théâtre devient de plus en plus lourde. Les dossiers sont plus longs à traiter et subissent des modifications souvent importantes par rapport aux demandes de départ.

Cela peut s'expliquer par des demandes toujours plus complexes de la part de successions ou d'agents d'auteur, ainsi que des œuvres nécessitant des consultations de plusieurs auteurs (littéraire, chorégraphique ou musical) pour préparer les dossiers d'autorisation.

La société réfléchit aux possibilités de simplifier un certain nombre de procédures afin d'accélérer et diminuer les coûts liés à la gestion de ces dossiers.

### 3.2 DROITS D'ÉMISSION

#### 3.2.1 SRG SSR idée suisse

2004 est la première année du nouveau contrat de cinq ans nous liant avec la SSR-SRG idée suisse. Ce contrat prévoit des accords séparés pour les trois diffuseurs de télévision : SF DRS, TSI et TSR ainsi qu'un accord spécifique pour l'ensemble des diffuseurs radios de la SSR-SRG idée suisse.

Comme par le passé, l'utilisation de notre répertoire radiophonique continue son érosion

pour diminuer encore de 20% en 2004 par rapport à 2003. Il faut préciser que notre répertoire évolue plus fortement du côté de la télévision et que le répertoire traditionnel des pièces radiophoniques a quasiment disparu de la grille de programmation de la RSR.

En total, nous avons une augmentation d'un peu moins de 3%, due à la télévision, sur l'ensemble de la SRG SSR idée suisse.

### 3.2.2. Autres diffuseurs

#### Satellite

La SSA intervient de manière ponctuelle pour la perception de droits d'émission lorsque les oeuvres de son répertoire sont diffusées par la chaîne satellitaire *3sat*, programme auquel contribue la SF DRS. Lors de la dernière négociation, nous avons pu intégrer la rémunération des diffusions d'œuvres qui sont fournies à *3sat* par SF DRS dans le contrat qui lie la SSA à cette dernière. Contrairement aux diffusions de SF1, SF2 ou SF Info, réglées par une somme forfaitaire, le tarif applicable à *3sat* se calcule à la minute et selon des modalités spécifiques à ce diffuseur. Malgré cela, le cadre constitué par l'intégration de ces exploitations dans le contrat SF DRS constitue un beau progrès dans ce domaine. Nous constatons par ailleurs un redressement de la perception dans ce secteur.

#### Télévisions et radios privées, locales, régionales

Les travaux de perception et de répartition des droits d'émission concernant les radios locales en Suisse romande se sont déroulés sans difficulté, en application de l'accord de collaboration avec ProLitteris conclu en 2000. Les radios locales qui transmettent leurs émissions simultanément et sans modification par l'Internet ont toutes conclu une extension de leur contrat avec la SSA pour cette nouvelle forme d'utilisation supplémentaire.

Le volume de la perception totale reste toutefois très faible.

Dans le secteur de la télévision privée, régionale et locale, de réjouissants progrès sont à rapporter. En effet, après avoir adapté le tarif initialement prévu sous la forme d'une nouvelle méthode de calcul qui tient mieux compte des spécificités de ces diffuseurs, les premiers accords généraux ont pu être conclus avec certains d'entre eux. Les signatures étant intervenues à la fin de l'année, leurs conséquences ne sont pas visibles dans les comptes de l'exercice passé en revue. Pour rappel, la SSA représente dans ce secteur également ses sociétés sœurs suisses SUISSIMAGE et ProLitteris.

Pour les diffusions passées, ainsi que celles des diffuseurs qui n'ont pas conclu d'accord général avec la SSA, nous continuons d'intervenir de manière ponctuelle, à chaque fois que l'utilisation du répertoire est constatée.

#### Télévision à péage

Au cours de l'année, la SSA a repris le dossier des nouvelles offres de télévision à péage, disponibles sur les réseaux câblés depuis 3 à 4 ans. La direction de la SSA a rencontré l'association des exploitations de réseaux câblés Swisscable pour traiter de cette problématique. Le règlement de la situation suisse ayant un lien direct avec les rapports contractuels conclus à la base en France, nous étions à la fin de l'année dans l'attente d'une prise de position de nos sociétés sœurs françaises.

## 3.3 DROITS DE GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE

### 3.3.1 Répertoire dramatique

#### Tarifs communs 1 et 2 (droits de retransmission par câble ou réémetteurs)

Dans le domaine du câble, la très légère augmentation de 1,8 % est liée au nombre plus élevé d'abonnés câble. Le tarif n'a pas été modifié.

#### Tarif commun 3 (réception publique)

Comme en 2003, nous constatons une petite diminution de 5 %.

#### Tarif commun 4 (copie privée)

Grâce à l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs communs 4b et 4c (concernant les supports digitaux CD/DVD), la baisse continue des revenus de ce tarif a pu être stoppée. L'augmentation de ces encaissements est donc importante mais ne nous permet pas encore d'atteindre les sommes encaissées il y a plus de cinq ans.

### **Tarifs communs 5 et 6 (location)**

Les faibles variations de ces tarifs ne portent pas à conséquence et sont dues souvent à des décalages de perception d'une année à l'autre.

### **Tarif commun 7 (utilisation scolaire)**

La petite augmentation n'est pas significative vu le peu d'importance des chiffres d'encaissement.

### **Tarif commun 8 (reprographie)**

Comme par le passé, notre accord avec notre société sœur ProLitteris permet à nos membres d'encaisser directement leurs droits auprès de cette dernière.

### **3.3.2 Droits de gestion collective obligatoire audiovisuels représentés**

Les encaissements 2003/2004 sont stables et vont progressivement disparaître pour être perçus via SUISSIMAGE, dans le cadre de notre accord.

### **3.3.3 Droits de gestion collective obligatoire du répertoire audiovisuel francophone**

L'année 2004 aura marqué une forte progression de plus de 23 % de l'encaissement de ces droits. Tous les tarifs communs sont impliqués par cette nette progression. Une des explications réside dans la perception faite sur 2004 de droits complémentaires pour les années précédentes.

## **3.4 DROITS DE REPRODUCTION**

**L**a perception dans le domaine des droits de reproduction a doublé par rapport à l'exercice, atteignant la deuxième valeur la plus observée depuis le début des activités de la SSA.

Des travaux de réflexion sur les bases du système de gestion de ces droits ont été poursuivis.

Une des premières conséquences a été la conclusion de plusieurs contrats généraux concernant les droits de reproduction pour les vidéogrammes destinés à la vente au public avec quelques producteurs audiovisuels et un important éditeur en Suisse romande.

## **3.5 DROITS VERSÉS ET PERÇUS À L'ÉTRANGER**

**E**n 2004, la SSA a versé des droits à 23 sociétés sœurs étrangères établies dans 19 pays différents: Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Espagne, Estonie, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Luxembourg, Mexique, Monaco, Pologne, Portugal, République tchèque et Sénégal. Les types d'exploitation donnant lieu à ces versements varient en fonction des domaines de gestion de nos sociétés sœurs.

Dans le sens inverse, elle a reçu des redevances provenant de 13 sociétés concernant l'exploitation des œuvres créées par les membres de la SSA dans 15 pays différents: Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Espagne, Finlande, France, Grèce, Italie, Japon, Lettonie, Luxembourg, Pays-Bas, République tchèque et Uruguay. Par rapport à l'exercice précédent, la répartition

globale a augmenté de 16% pour atteindre le montant le plus élevé observé depuis la fondation de la SSA. La rémunération pour l'exploitation des œuvres dramatiques, dramatico-musicales et chorégraphiques constitue 36,12 % de ces perceptions, l'exploitation des œuvres audiovisuelles et radiophoniques 63,88 %. Les droits d'émission sont identifiés comme la plus grande source de revenus de nos membres réalisés à l'étranger; toutefois, nous notons un accroissement continu des droits de représentation. L'écrasante majorité des perceptions provient des pays latins et surtout de France.

327 membres de la SSA, soit près d'un cinquième du nombre total de nos membres, ont bénéficié de droits provenant de l'exploitation de leurs œuvres à l'étranger.

## 4 RELATIONS NATIONALES

### 4.1 RELATIONS AVEC LES DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS SUISSES

**D**ans le cadre des différentes associations suisses, la SSA a participé activement aux travaux de ces sociétés.

La SSA, membre de ALAI Suisse, représentée par son directeur, Pierre-Henri Dumont qui en est le vice-président, a soutenu ses manifestations.

En tant que membre ou soutien de nombreuses associations, la SSA a participé aux travaux de Suisseculture, Safe (association suisse de lutte contre la piraterie), Memoriav (association pour la sauvegarde des archives), ITI (institut international de théâtre), et du Forum suisse pour les droits de la communication.

La SSA a continué à appuyer *ch-dramaturgie* en permettant notamment une refonte de son site afin de faciliter son développement. Les bibliothèques de manuscrits ou livres édités de cette association ont

été confiés aux fédérations alémanique et romande de théâtre amateur pour le prêt de ces ouvrages.

Le comité de coordination des cinq sociétés suisses de droits d'auteur et de droits voisins comprenant ProLitteris, SUISA, SUISSIMAGE, SWISSPERFORM et la SSA s'est réuni tous les deux mois pour discuter de problèmes communs et améliorer les relations entre elles.

Enfin, la SSA a poursuivi sa collaboration avec ces sociétés de gestion suisses dans le domaine du multimédia. Le SMCC (Swiss Multimedia Copyright Clearingcenter), guichet unique qui permet aux utilisateurs d'obtenir des informations et des autorisations concernant les produits hors ligne (notamment cédéroms), est opérationnel depuis 1997.

### 4.2 COLLABORATION AVEC SUISSIMAGE

**L**a collaboration active entre les deux sociétés, commencée en novembre 1998, a continué de produire ses effets dans le cadre de différents rapprochements. Les réunions des directions des deux sociétés ont lieu tous les deux mois et sont l'occasion de mettre au point les problèmes administratifs posés dans le cadre de la gestion des droits audiovisuels, aussi bien dans le domaine de la gestion collective obligatoire que dans celui des droits d'émission. Des réunions techniques ont complété ces travaux.

En accord avec les conseils d'administration des deux sociétés, il a été procédé à une modification du contrat de collaboration qui a permis de simplifier nos rapports, notamment au niveau de la participation de la SSA dans le domaine des retenues pour frais de gestion et des attributions aux fonds divers des deux sociétés.

Ces attributions ne seront plus dépendantes de la part de droits attribuée à l'une et à l'autre société, mais seront calculées à partir d'un taux fixe pour la durée du contrat.

D'autre part, les deux sociétés ont décidé de prolonger cette convention. Elle passe ainsi de dix à quinze ans, afin de montrer clairement la volonté de collaboration à long terme.

En ce qui concerne la collaboration dans les différents domaines, elle a eu pour effet de permettre une meilleure défense de l'ensemble des auteurs de SUISSIMAGE et de la SSA, aussi bien au niveau des droits d'émission que des droits de gestion collective obligatoire. Les synergies de ces gestions ne sont pas toujours évidentes et n'ont pas systématiquement amené des réductions de frais, si ce n'est qu'avec les mêmes conditions de travail nous avons pu améliorer sensiblement les revenus des auteurs des deux sociétés.

La collaboration technique portera ses fruits d'une manière importante lorsque les différents outils internationaux, tels que ISAN et IDA, auront été complètement intégrés. Ce n'est qu'à ce moment-là que les échanges de données et la gestion des droits liée pourront entraîner une réduction des coûts.



Comme par le passé, les deux fonds culturels (la fondation culturelle de SUISSIMAGE et le fonds culturel de la SSA) se sont mis d'accord sur les des différentes actions communes relatives à l'ensemble des prix lors de festivals de films. Ils se sont également régulièrement consultés sur toutes les actions publicitaires

ou de relations publiques dans le domaine audiovisuel afin d'apparaître avec une image commune à l'extérieur.

Cette collaboration générale est revue et analysée dans le cadre de la réunion du comité de coordination (CDC) qui réunit les membres des conseils respectifs ainsi que leurs directions.

## 5 RELATIONS INTERNATIONALES

### **CISAC**

*(Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs)*

**C**omme décidé en 2003, la SSA a modifié, le 1<sup>er</sup> janvier 2004, son statut de membre ordinaire en membre associé de la CISAC. Cette modification avait comme but principal de lancer un signe fort aux responsables de la CISAC pour qu'un effort soit fait en faveur des sociétés non musicales afin qu'elles aient leur juste place dans le cadre de cette organisation.

2004 aura été l'année pour la CISAC des grandes transformations avec notamment une révision complète des statuts. Ceux-ci ont été soumis au congrès de Séoul de la CISAC auquel la SSA participait avec la présence de Claude Champion, président et Pierre-Henri Dumont, directeur.

Ces statuts, qui ont été acceptés à la quasi unanimité, marquent un certain progrès des structures de la CISAC et de son ouverture. Il reste cependant encore beaucoup à faire afin que les répertoires non musicaux reprennent leur juste place dans le cadre des différentes structures politiques et techniques de cette association.

Dans un esprit constructif, la SSA, suite à l'adoption des nouveaux statuts, a décidé de réintégrer le statut de membre ordinaire, par décision du conseil d'administration de la SSA du mois de décembre 2004, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

En ce qui concerne les réunions CISAC, la SSA a assisté en plus du congrès qui se réunit tous les deux ans, à la réunion de la Commission technique audiovisuelle, dramatique et littéraire au Mexique avec son directeur Pierre-Henri Dumont ainsi que son directeur adjoint Jürg Ruchti.

### **ALAI**

*(Association Littéraire et Artistique Internationale)*

La SSA a assisté aux journées d'études de l'ALAI International qui se sont déroulées au Mexique avec une très forte participation de l'ensemble des pays du continent nord et sud américain. Le problème de la piraterie liée aux nouvelles utilisations du droit d'auteur dans le cadre des réseaux informatiques a été l'un des sujets de base de cette réunion. La SSA était représentée par son directeur qui est aussi trésorier et membre du bureau exécutif de cette association.

### **AIDAA**

*(Association Internationale des Auteurs de l'Audiovisuel)*

L'assemblée générale de l'AIDAA a eu lieu en septembre 2004 à Glion au-dessus de Montreux sur invitation conjointe de SUISSIMAGE et de la SSA. Cette assemblée a été l'occasion de refaire le point sur les buts stratégiques à moyen et long termes de cette association.

L'année 2004 aura été pour l'AIDAA une année difficile, du fait que certains membres ont exercé une pression très forte pour des modifications administratives et structurelles. Les avis divergents sont importants et n'ont pas facilité l'avancement des travaux voulus par la majorité. Il faut constater que les sociétés audiovisuelles européennes et nord américaines principalement n'ont pas toutes les mêmes objectifs et sont prêtes, dans le cadre de leur intérêt prioritaire, à faire valoir des politiques isolées et qui ne tiennent plus compte d'une

politique multilatérale entre sociétés de gestion. Les structures de l'AIDAA ont été sérieusement remises en question et une procédure est en cours pour remédier et retrouver un équilibre dans le courant de l'année 2005.

Le directeur de la SSA, Pierre-Henri Dumont, président du bureau exécutif de l'AIDAA a remis sa démission de cette présidence et du bureau exécutif à fin 2004, afin de faciliter une nouvelle structure pour l'année 2005.

## **SAA**

### **(Société des Auteurs Audiovisuels)**

La SSA représentée par son directeur a participé à une réunion dont l'ordre du jour prévoyait principalement les échanges d'information sur la gestion et la perception des droits de gestion collective obligatoire dans les différents territoires des sociétés participantes.

La SAA a pour but de faciliter la perception des droits audiovisuels dans des pays tiers, en regroupant les différents répertoires afin d'obtenir une masse critique de droits justifiant une intervention.

## **6 GESTION DE LA SOCIÉTÉ**

### **6.1 INFORMATIQUE**

**L'**accent des travaux effectués en 2004 a été mis sur l'amélioration et la stabilisation de l'infrastructure. Ainsi, nous avons procédé à l'installation d'un serveur supplémentaire, permettant de désengorger le réseau interne, mis à contribution par un nombre croissant de données échangées par les outils de bureautique et de communication. Les installations informatiques des salles de conférence, ainsi que le matériel permettant la liaison entre les deux étages occupés par la SSA ont été perfectionnés.

Parallèlement, notre collaboration avec la société Exel Informatique SA s'est poursuivie

tant sur le plan du conseil/appui technologique et maintenance de l'infrastructure, que sur le plan des développements de programmes spécifiques (application de gestion propre à la SSA). Dans ce dernier secteur, ce sont principalement des améliorations qui ont été apportées aux programmes déjà existants.

Enfin, nous avons assuré la mise à jour des sites Internet de *ch-dramaturgie* et de l'ALAI Suisse qui continuent d'être hébergés à la SSA, le premier étant toutefois sur le point d'être repris par un fournisseur informatique désigné par l'association.

### **6.2 COMMUNICATION ET PUBLICATIONS**

**N**ous avons constaté une réjouissante augmentation des visites de notre site [www.ssa.ch](http://www.ssa.ch). Tous les documents de base de la SSA y sont disponibles et cela permet ainsi à nos membres ou partenaires d'y trouver rapidement les informations ou formulaires nécessaires.

Etant donné que la traduction du site en allemand et en italien nécessite un investissement important, il a été décidé d'observer l'audience du site en version française avant de passer à un site complet trilingue. Entre-temps, nous avons mis en ligne la section «téléchargement» et quelques

actualités dans leurs versions allemande et/ou italienne.

Suite à notre enquête auprès de nos membres, nous avons décidé d'éditer un certain nombre de guides pratiques pour la gestion des différents types de répertoires que nous représentons. Ces guides devaient être le plus concis possible et servir de rappel de base pour nos membres quant aux procédures à suivre pour que la SSA puisse les représenter le plus efficacement possible.

Nous avons volontairement choisi une présentation visuelle forte en utilisant des couleurs

fluorescentes. Aussi le format a été défini afin de pouvoir facilement les emporter et les mettre dans sa poche!

Ainsi une première série de guides sont sortis, soit:

- Guide de l'auteur de spectacle vivant (en français, allemand et italien)
- Guide de l'auteur audiovisuel (en français et en italien)
- Guide général de présentation de la SSA et de ses activités (en français, allemand et en italien)
- Une plaquette schématique présentant l'intérêt d'être membre SSA (en français seulement)
- Une plaquette résumant le rôle de la SSA dans le domaine de la scène, plaquette en allemand spécifiquement destinée aux auteurs de scène de langue allemande.

L'édition de ces guides se poursuivra ces prochaines années pour toucher tous les domaines représentés. Au printemps 2005 déjà paraîtra le guide du chorégraphe.

## **A Propos et Tirés à Part**

La nouvelle formule de notre journal d'information en est déjà à sa troisième année. «A Propos», avec ses quatre livraisons annuelles destinées prioritairement aux auteurs, est devenu aussi un moyen de communication important lu dans tous les secteurs culturels en Suisse.

Trois suppléments au journal, les «Tirés à Part de la SSA» développant des thèmes touchant à tous nos répertoires: «Le grand écart mental de l'auteur polymorphe», «Le rire est une affaire sérieuse», «La bataille de la diversité culturelle» ont reçu un très bon accueil.

Par ailleurs pour suivre l'actualité et transmettre aux auteurs toutes les «news» qui leur sont utiles, un courriel électronique «@-propos» s'intercale entre les numéros du journal papier. Il est transmis à tout auteur en faisant la demande.

Nous poursuivrons à l'avenir avec la même détermination cette politique de communication.

## **6.3 FICHIERS INTERNATIONAUX**

### **6.3.1 IDA**

*(International Documentation of Audiovisual Works)*

Sous l'impulsion d'une nouvelle équipe chargée de conduire le projet, Jürg Ruchti a représenté la SSA au sein du comité technique du fichier IDA. Celui-ci s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'année 2004 et avait pour mission de recenser les critiques essentielles formulées à l'égard de cet outil par les sociétés participantes, puis de remédier à ces problèmes. Ainsi, les travaux étaient consacrés dans un deuxième temps à la conception de la version 3 d'IDA, version déjà bien avancée à la fin de l'année et qui sera régie par des directives techniques et administratives plus précises.

La SSA a également initié une «charte de qualité» des données figurant dans ce fichier, visant à améliorer de manière générale la qualité des informations concernant les œuvres audiovisuelles qui y sont documentées. L'essentiel de cette charte a été accepté par les autres participants au projet et intégré dans la réglementation de l'outil.

### **6.3.2 ISAN**

*(International Standard of Audiovisual Numbering)*

L'agence internationale de ISAN (ISANIA) domiciliée à Genève a continué ses travaux pour la mise en pratique de la norme ISAN.

Les sociétés suisses de perception de droits: SWISSPERFORM, SUISSIMAGE et la SSA se sont associées pour créer une agence d'enregistrement ISAN en Suisse. Cette agence ISAN-Berne a été créée en décembre 2004. Le contrat de collaboration avec ISANIA a été signé au début de l'année 2005.

Avec l'agence ISAN en France, la Suisse est le deuxième pays à créer une agence d'enregistrement pour cette nouvelle norme. Le processus devrait s'accélérer et nous espérons tous que rapidement la norme ISAN soit intégrée dans tous les échanges de données concernant le répertoire audiovisuel.

## 6.4 CARTE DE MEMBRE SSA

**D**epuis l'introduction de notre carte de membre en 2000, les membres de la SSA semblent apprécier les réductions offertes par plusieurs théâtres et cinémas, en Suisse romande en particulier où l'offre est la plus large.

La carte actuelle qui échoira à fin 2005 sera rééditée et envoyée à tous les membres en novembre de cette année. Elle sera à nouveau valable pour une durée de deux ans.

Pour rappel, la liste complète des avantages offerts aux titulaires de cette carte se trouve sur notre site internet: [www.ssa.ch](http://www.ssa.ch) / je suis auteur / membre SSA / carte de membre. L'avantage réside également dans le fait que l'on trouve des liens sur plusieurs sites culturels. La mise à jour de cette liste apparaît également régulièrement dans notre bulletin d'information «A Propos».

## 6.5 PERSONNEL

**A**u 31 décembre 2004, l'effectif total s'élève à 16,7 postes ou 19 personnes, inchangé par rapport à l'exercice précédent.

M<sup>me</sup> Catherine Dominé ayant décidé de quitter la SSA au 31 mars 2004, elle a été remplacée à son poste au sein du département audiovisuel par M<sup>me</sup> Simone Lienhard, auparavant en charge de la réponse téléphonique et de la réception. M<sup>me</sup> Lienhard mène à bien des travaux liés à la documentation des œuvres et des diffusions. De plus, elle assure le suivi de la perception des droits audiovisuels dans les pays francophones et traite les décomptes de droits en provenance de l'étranger pour l'ensemble du répertoire.

Le 1<sup>er</sup> mars 2004, M<sup>me</sup> Stéphanie Baumann est entrée au service de la SSA comme téléphoniste réceptionniste. Bilingue français-allemand, elle parle également le suisse allemand et l'anglais. Elle collabore également à certains travaux de comptabilité et de secrétariat pour le service juridique.

M. Romain Charton ayant quitté la SSA après avoir passé avec succès ses examens de maturité professionnelle commerciale en 2004, la SSA a décidé de poursuivre sa politique d'offrir une place de stage pour les aspirants à ce diplôme. Depuis le mois d'août 2004, M. Sébastien Pagliaro effectue ainsi à la SSA son stage obligatoire d'une année. Il collabore aux travaux des services comptabilité, scène et audiovisuel.

## 6.6 RÉPARTITIONS DES FRAIS

**L**es frais généraux pour l'année 2004, une fois déduits les revenus externes (sources diverses, intérêts bancaires etc.) s'élèvent à Fr. 2551211.- (soit Fr. 2825487.- moins Fr. 274276.-).

En tenant compte de l'encaissement global des droits en 2004, soit Fr. 16125061.-, cela représente un taux de frais général de 15.82% (17.53% en 2003). La forte augmentation des encaissements de la SSA

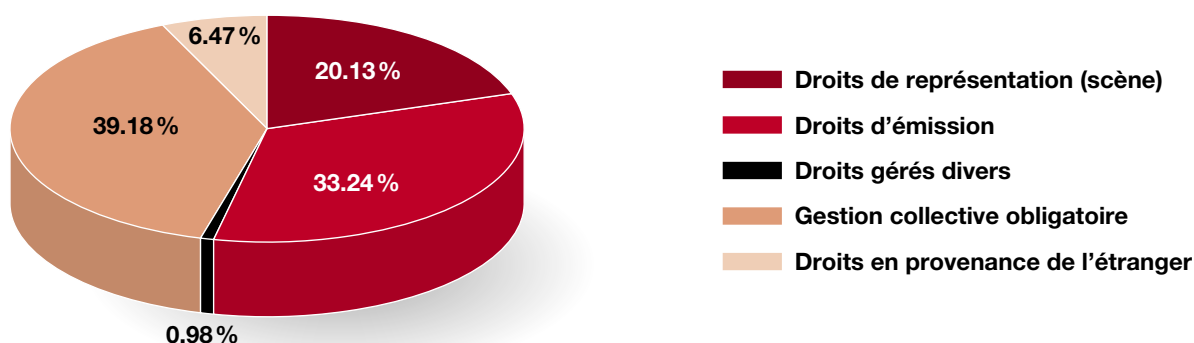
ainsi que la stabilisation des charges de la société ont amené à une diminution notable du taux de frais général, d'environ 10% par rapport à 2003.

Cette évolution est réjouissante mais ne doit pas faire oublier qu'elle est étroitement liée à l'évolution des encaissements de droits, dont la SSA ne peut malheureusement pas maîtriser l'ensemble des données pour une évolution positive.

En francs	2003	2003	2004	2004
Droits audiovisuels	2 024 970	18.83 %	1 973 352	16.67 %
Droits de représentation	481 946	17.89 %	579 154	17.85 %
Droits en provenance de l'étranger	-	-	-	-

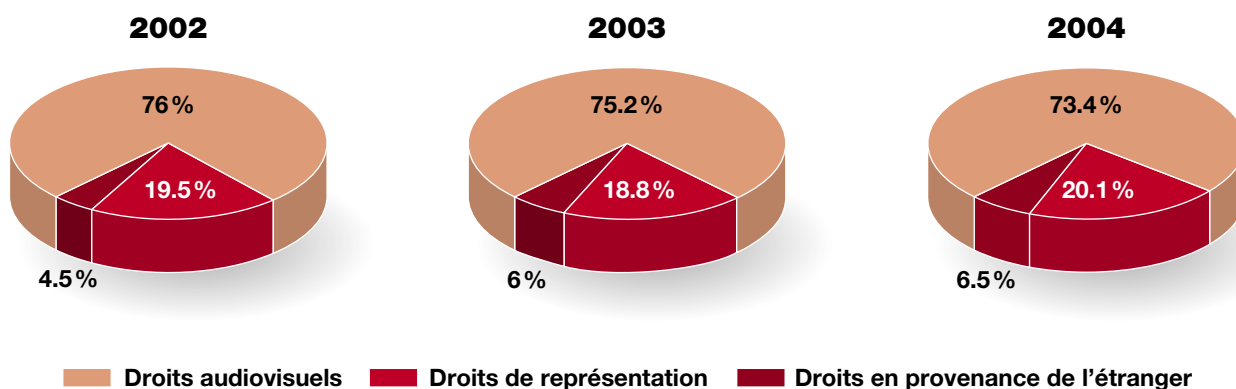
## 7 ENCAISSEMENTS COMPARATIFS DES DROITS 2003/2004

		2003	2004	%
Droits de représentation (scène)	Théâtre amateur	235 023.30	253 327.55	
	Théâtre professionnel	2 457 821.46	2 992 995.15	
<b>Droits de représentation (scène)</b>		<b>2 692 844.76</b>	<b>3 246 322.70</b>	<b>20.55 %</b>
Droits d'émission	SSR	5 160 756.05	5 304 630.85	
	Satellite	5 400.00	19 710.00	
	R.&TV locales	2 875.00	6 475.00	
	Divers (stés s., ProLitteris)	21 211.10	29 523.35	
<b>Droits d'émission</b>		<b>5 190 242.15</b>	<b>5 360 339.20</b>	<b>3.28 %</b>
Droits gérés divers	Contrats individuels	51 352.67	103 380.77	
	Droits reproduction & divers	22 113.50	54 465.80	
<b>Droits gérés divers</b>		<b>73 466.17</b>	<b>157 846.57</b>	<b>114.86 %</b>
Gest. coll. oblig. (dramatique)	Retransmission (TC 1-2)	2 043 232.20	2 079 800.35	
	Récept. publ. (TC 3)	368 150.50	349 705.65	
	Copie privée (TC 4)	186 160.30	370 022.88	
	Location (TC 5)	16 796.50	12 891.45	
	Location (TC 6)	6 596.65	7 455.07	
	Utilisat. scol. (TC 7)	34 892.80	37 162.55	
Gest. coll. oblig. représentée (audiovisuel)	TC 1 à 7	160 326.87	166 250.17	
	Divers	1 917.60	1 040.20	
Gest. coll. oblig. audiov. francoph.	TC 1-3	2 034 475.89	2 455 519.51	
	TC 4-6	470 216.89	647 894.94	
	TC 7	162 798.32	189 873.12	
<b>Gestion coll. obligatoire</b>		<b>5 485 564.52</b>	<b>6 317 615.89</b>	<b>15.17 %</b>
Droits en provenance de l'étranger		852 663.63	1 042 937.28	
<b>Droits en provenance de l'étranger</b>		<b>852 663.63</b>	<b>1 042 937.28</b>	<b>22.32 %</b>
<b>DROITS TOTAUX</b>		<b>14 294 781.23</b>	<b>16 125 061.64</b>	<b>12.80 %</b>



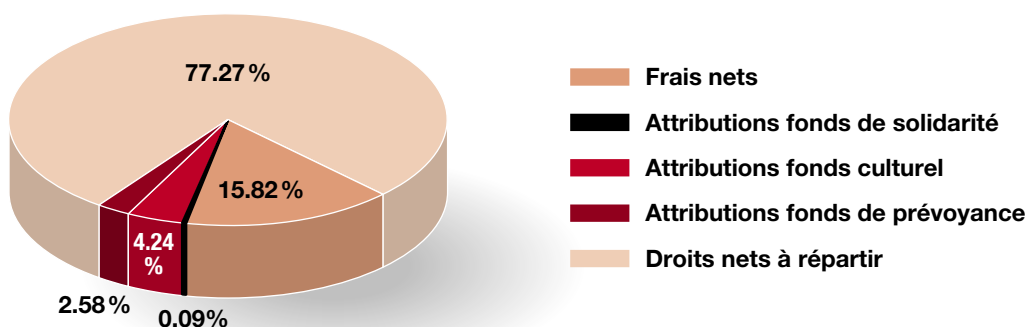
## 8 POURCENTAGE PAR SECTEURS DE L'ENCAISSEMENT TOTAL

	2002	2003	2004
Droits audiovisuels + gest. coll. oblig.	76.00 %	75.20 %	73.40 %
Droits de représentation	19.50 %	18.80 %	20.10 %
Droits en provenance de l'étranger	4.50 %	6.00 %	6.50 %



## 9 UTILISATION DES DROITS

	2003	2004	%
Encaissement global	14 294 781	16 125 061	100.00 %
Frais nets	2 506 916	2 551 211	15.82 %
Attributions fonds de solidarité	13 743	15 493	0.09 %
Attributions fonds culturel	619 744	683 433	4.24 %
Attributions fonds de prévoyance	379 338	415 997	2.58 %
<b>Droits nets à répartir</b>	<b>10 775 040</b>	<b>12 458 927</b>	<b>77.27 %</b>



## IO DROITS NETS RÉPARTIS

**E**n 2004, nous avons pu répartir normalement l'ensemble des droits de l'année en cours ainsi que les droits de gestion collective obligatoire encaissés l'année précédente.

Conséquence directe de l'augmentation sensible des encaissements de droits: la répartition 2004 a progressé de 23 %.

### IO.I RÉPARTITION PAR TYPE DE DROITS

Droits (en francs)	2003	2004	%
Gest. coll. oblig. rép. dramatique	1 837 794	1 877 849	14.13
Gest. coll. oblig. représentée	70 178	241 369	1.82
Gest. coll. oblig. audio francophone	2 056 294	2 359 600	17.75
SSR	3 689 568	5 031 163	37.86
Satellite	4 482	16 359	0.12
Radios/TV locales	18 603	16 228	0.12
Droits de reproduction + divers	23 243	35 912	0.27
Contrats divers	48 640	98 212	0.74
Sociétés étrangères	851 039	970 068	7.30
Sociétés suisses	18 178	24 328	0.18
Droits de représentation	2 170 734	2 618 903	19.71
<b>TOTAL</b>	<b>10 788 754</b>	<b>13 289 991</b>	<b>100.00</b>

## 10.2 PROPORTION DE DROITS VERSÉS AUX MEMBRES SSA

### Droits audiovisuels

Les répartitions provisoires des droits d'émission de la SSR pour 2004 donnent le partage suivant entre les ayants droit de la SSA et les ayants droit affiliés aux sociétés sœurs (suisses et étrangères) représentées en Suisse par la SSA.

% des auteurs membres de la SSA	2002	2003	2004
Radio (tous émetteurs suisses confondus)	27.56 %	10.59 %	9.72 %
Télévision (tous émetteurs suisses confondus)	21.65 %	13.09 %	11.07 %

**Soit une moyenne générale de 11.03 % pour les auteurs membres de la SSA (12.97 % en 2003).**

Par rapport à l'an précédent, nous notons donc une légère diminution des droits d'émission versés aux auteurs suisses, avec une tendance confirmée à l'érosion à la radio. Cependant, il ne s'agit ici que de résultats provisoires qui ne permettent pas de tirer des conclusions sur l'utilisation du répertoire suisse en général.

Détail par région	2002	2003	2004
Radio suisse alémanique	55.82 %	52.82 %	10.28 %
Radio suisse de langue italienne	3.26 %	3.18 %	0.00 %
Radio Suisse Romande	37.74 %	14.43 %	23.92 %
Télévision suisse alémanique (SF DRS)	19.02 %	11.11 %	8.39 %
Télévision suisse de langue italienne (TSI)	33.49 %	16.62 %	14.43 %
Télévision Suisse Romande (TSR)	19.47 %	12.64 %	10.90 %

### Droits de représentation

Dans le secteur des droits de représentation, le partage pour l'année 2004 entre les auteurs de la SSA et les auteurs étrangers est le suivant:

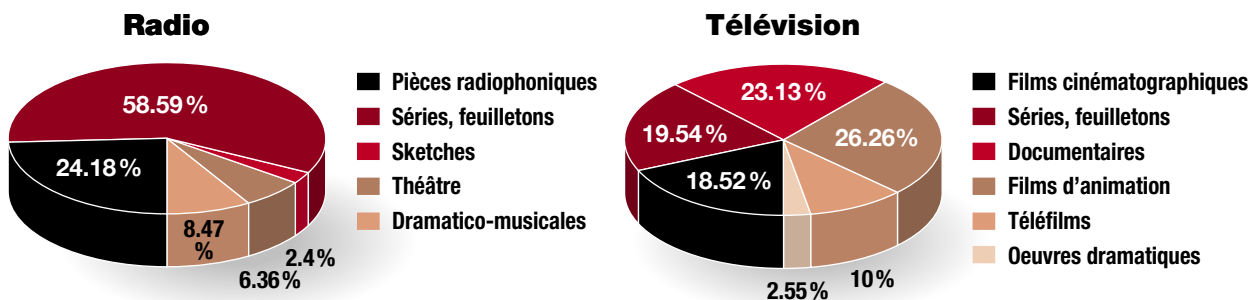
% des auteurs membres de la SSA	2002	2003	2004
Théâtre amateur	17.73 %	13.52 %	15.52 %
Théâtre professionnel	44.94 %	32.99 %	40.91 %

Soit une moyenne générale de 38.94 %, bien supérieure à celle de 2003 (31.27 %)



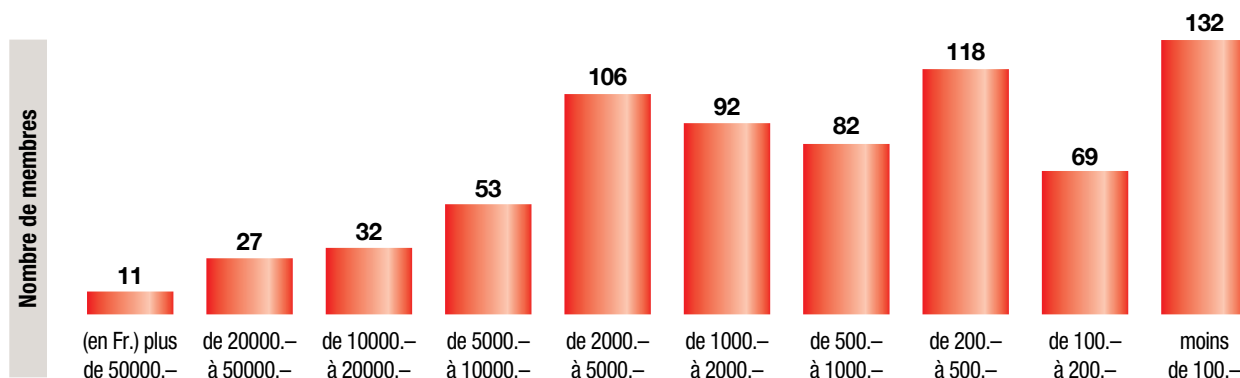
### 10.3 RÉPARTITION DES DROITS D'ÉMISSION

Les statistiques provisoires sur le nombre de minutes réparties pour les diffusions de la SSR en 2004 en fonction des catégories d'oeuvres sont les suivantes:



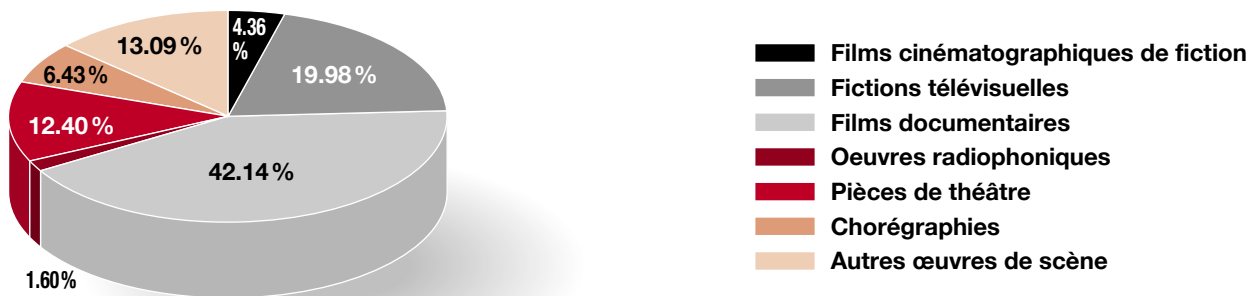
### 10.4 VERSEMENTS AUX MEMBRES

En 2004, la SSA a versé des redevances à 722 auteurs membres ou leurs ayants droit. Par rapport aux exercices précédents, le nombre de bénéficiaires a encore augmenté (+8.9%). Le montant total versé s'est élevé à Fr. 3 294 000.- (+28%).



## 10.5 DÉCLARATIONS D'ŒUVRES

En 2004, les membres ont déclaré 871 oeuvres au répertoire de la SSA. Par rapport à l'exercice précédent, ce nombre augmente de 31.4 %. Il s'agit d'un nouveau « chiffre record ». Voici leur répartition détaillée par nature d'œuvre:



## II FONDS CULTUREL

**L**e Fonds culturel s'est engagé dans la promotion de nouvelles actions au cours de l'année écoulée, tout en poursuivant celles entreprises auparavant. Signalons notamment:

### Bourses pour le développement de scénarios

Pour la septième édition, 39 projets originaux de longs métrages de fiction (cinéma et télévision) ont été reçus et examinés par le jury, lequel a décerné à l'unanimité les bourses de Fr. 25000.– chacune aux projets suivants:

- *Amor, Amoris* de Aude Vermeil (Genève) et Michel Fessler (Paris)/production: Logo Film Sàrl, (Genève);
- *Ihr Kinderlein kommet* de Güzin Kar (Zurich)/production: Bernard Lang SA (Freienstein);
- *Madly in Love* de Anna Luif et Eva Vitija (Zurich)/production: Spotlight Media Productions SA (Zurich).

Les prix ont été remis aux lauréats le 10 août au cours de la manifestation commune de la SSA, SUISA et SUISSIMAGE, dans le cadre du Festival international du film de Locarno.

### Prix de la relève Suissimage / SSA

- Fr. 15000.– pour le meilleur court métrage à *One Magic Evening* de François Yang;
- Fr. 10000.– pour le meilleur film d'animation à *Poldek* de Claudius Gentinetta;
- Fr. 5000.– pour le Prix du Public à *Circuit Marine* de Isabelle Favez.

Les prix ont été remis aux lauréats dans le cadre des Journées cinématographiques de Soleure.

### Prix dans les festivals de cinéma:

#### Festival international de films de Fribourg

- « Prix Spécial du Jury » offert par la SSA et SUISSIMAGE (Fr. 5000.–): *La Mecha (La Mèche)* de Raúl Perrone (Argentine).

#### Festival Visions du Réel – Nyon

- Prix du « Jury Cinéma Suisse » offert par la SSA et SUISSIMAGE (Fr. 10000.–): *Que sera ?* de Dieter Fahrner (Berne).

**Festival international du film fantastique -  
Neuchâtel**

- Prix SSA/SUISSIMAGE du meilleur court métrage fantastique suisse (Fr. 5000.-) *Belmondo* de Annette Carle (Zurich).

**Festival international du court métrage -  
Winterthur**

- Prix SSA/SUISSIMAGE du meilleur court métrage suisse: *Tiger erdolchen* de Moritz Gerber (Berne).

**VIPER Festival international du film,  
vidéo et nouveaux média - Bâle**

- VIPER Swiss Award for Film/Video offert par la SSA et SUISSIMAGE (Fr. 5000.-): *BER-LIN 99/00* de André Lehmann et Nord de Esther Hunziker / Felix Zbinden.

**Fonds de production télévisuelle S.à.r.l.**

Créé par SWISSPERFORM, SUISSIMAGE et la SSA, ce Fonds a pour objectif d'assurer la continuité de la création télévisuelle par les producteurs suisses indépendants. Le soutien de la SSA pour l'année 2004 s'est élevé à Fr. 80 000.-.

**Fonds REGIO Films**

Destiné à soutenir la continuité en régions de la production cinématographique, ce Fonds est financé par la Loterie Romande, la TSR, SUISSIMAGE, la SSA (Fr. 30 000.-) et certains cantons et villes de Suisse romande.

**Atelier Grand Nord  
(atelier d'écriture audiovisuel)**

Ce lieu de discussion de scénarios de langue française initié par la SODEC (Société de développement des entreprises culturelles du Québec) s'est déroulé du 20 au 28 mars 2004. «Grand Nord» réunissait une semaine durant au Québec des scénaristes de long métrages de fiction et des tuteurs (auteurs ou réalisateurs rompus à ce genre d'analyses) pour peaufiner en commun des projets dans une phase proche de la mise en production. Y ont participé deux scénaristes romands et leurs projets, Julie Gilbert avec *Tania* et Nicolas Cuthbert avec *1602*, ainsi qu'un tuteur, Antoine Jaccoud, auteur et dramaturge.

L'un des intérêts de cet atelier pilote était de dynamiser les relations entre des pays ou des régions qui ont une forte motivation à valoriser la création cinématographique à travers l'identité francophone: le Québec, la Belgique francophone, la France, la Suisse romande.

L'atelier est soutenu au Québec par des sponsors, en Belgique par la Communauté française, en France par le CNC et la SACD (ainsi que les sections québécoise et belge), en Suisse par la SSA et FOCAL. Le soutien de la SSA s'est élevé à Fr. 5172.-.

**«Vision Cinéma»**

Cet atelier romand destiné à l'écriture de longs métrages de cinéma est une initiative de FOCAL. Pierre-Alain Meier, producteur et Denis Rabaglia, réalisateur l'ont présentée individuellement à plus de soixante auteurs-réalisateurs romands pour mesurer leur intérêt. Le concept de VISION CINEMA arrêté, la SSA, SUISSIMAGE et la TSR se sont associés à FOCAL pour superviser les opérations et les cofinancer. La SSA a mis à disposition des auteurs six bourses de Fr. 4000.- chacune destinées à assurer une étape spécifique du développement des scénarios.

Sur concours, trente et un projets sont parvenus aux membres du jury, des producteurs français, belge et suisse. Dix-huit ont été retenus.

Au terme d'entretiens individuels, sept auteurs réalisateurs ont été choisis pour participer à la première édition de «Vision Cinéma»: Séverine Cornamusaz, Nadia Farès, David Leroy, Laurent Nègre, Julien Sulser, Daniel Torrisi et Jeanne Waltz.

L'Atelier «Vision Cinéma» s'est déroulé sous la conduite de deux dramaturges, Jacques Akchoti et Alexandre Abadashyan durant quatre sessions de novembre 2003 à septembre 2004.

La participation financière de la SSA s'élevait à Fr. 24 000.-.

**Bourses pour l'encouragement à la création  
transdisciplinaire (biennal)**

Attribution sur concours de deux bourses pour soutenir l'émergence d'œuvres transdisciplinaires résolument novatrices. Le jury a examiné 22 projets soumis et a attribué les bourses suivantes:

Fr. 20000.– Mischa Käser (compositeur et metteur en scène, Zurich), Michael Rüegg (chorégraphe et danseur, Zurich) et Yvonne Schlatter (artiste et décoratrice de scène, Zurich) pour leur projet *Sounding Sculptures*; Fr. 10000.– à Martin Zimmermann (directeur artistique, Zurich), Dimitri de Perrot (musicien, Zurich), Georg Weinand (dramaturgie & danse, Bruxelles) avec la Compagnie Anomalie (Marseille) pour leur projet *Anatomie Anomalie*.

### **TEXTES → en → SCÈNES**

En collaboration avec Pro Helvetia, le Pour-cent culturel Migros, l'association Autrices et Auteurs de Suisse (AdS) et en partenariat avec sept théâtres romands (Arsenic, Lausanne/Théâtre de Carouge/Le Poche Genève/Les Osses, Fribourg/Théâtre du Passage, Neuchâtel/Théâtre Saint-Gervais, Genève/Théâtre Vidy-Lausanne), la SSA a initié et organisé l'atelier TEXTES → en → SCÈNES, permettant à quatre auteurs de suivre des résidences d'écriture dramatique accompagnés par le dramaturge belge Jean-Marie Piemme.

Vingt auteurs ont concouru, quatre ont été choisis par un jury de professionnels de la scène: Claudine Berthet (Lausanne), Sandra Korol (Lausanne), Camille Rebetez (Porrentruy) et Nicolas Couchepin (Cormérod).

Ils ont travaillé de juillet à novembre et se sont rencontrés cinq fois en résidences à Maisons Mainou (Vandoeuvres) et à L&arc (Romainmôtier); ils étaient chacun au bénéfice d'une bourse de Fr. 10000.–.

L'opération continue en 2005 par des lectures publiques. Si parmi les sept théâtres partenaires, l'un ou l'autre décide de mettre en production l'une des pièces, il lui sera attribué un soutien de Fr. 20 000.–. L'auteur touchera une nouvelle bourse de Fr. 5000.– pour accompagner la création de sa pièce sur le lieu du théâtre.

Cette opération – qui sera en principe relancée dès 2006 – nécessite un budget global d'environ Fr. 200 000.– (dans la perspective de quatre pièces produites); le Fonds culturel de la SSA y consacre Fr. 40 000.–.

### **Aide à l'édition d'œuvres théâtrales**

Le Fonds culturel de la SSA a conclu avec Bernard Campiche Editeur un accord de collaboration au terme duquel elle soutient financièrement la

publication d'ouvrages d'auteurs membres de la SSA. Dans la nouvelle collection «Théâtre en camPoche», la SSA permettra, avec un budget de Fr. 20000.–, la publication annuelle de quatre volumes dans l'une ou l'autre des lignes éditoriales envisagées: *ENJEUX* (qui regroupe en un volume des pièces de plusieurs auteurs) et *REPERTOIRE* (qui regroupe en un ou plusieurs volumes toutes ou plusieurs pièces d'un seul auteur). Le directeur de collection, choisi par la SSA, est M. Philippe Morand. Le nouveau règlement «Aide à l'édition d'œuvres théâtrales» définit les conditions de l'aide.

En 2004, un premier livre est sorti de presse et a été diffusé: *Mokhor et autres pièces* de René Zahnd (Lausanne). Dans cette phase initiale, la dépense pour le Fonds culturel n'a été que de Fr. 7856.–.

### **Prix à l'écriture théâtrale**

Ce prix a pour but de soutenir l'écriture théâtrale contemporaine ainsi que la création. Soixante-cinq textes dramatiques sous pseudonyme sont parvenus au jury. Six prix de Fr. 5000.– chacun ont été attribués aux auteurs suivants: Pierre Lepori (Lausanne) pour *Nel buio degli inverni*; Isabelle Matter (Genève) pour *Les Rideaux Noirs*; Julie Gilbert (Genève) pour *Les 13 de B.*; Valérie Poirier (Genève) pour *Les Bouches*; Gerhard Meister (Zurich) pour *Der Entenfrend*; Guy Krneta (Bâle) pour *E Summer lang, Irina*.

En cas de création de ces pièces par des compagnies ou théâtres professionnels, ces derniers obtiendront une contribution de Fr. 10000.– pour chaque création. La pièce de Guy Krneta a d'ores et déjà été créée en 2004.

### **Soutien à la traduction de pièces de théâtre**

Lors de la neuvième édition de cette action créée avec l'appui du Pour-cent culturel Migros, le jury a attribué les bourses suivantes: Fr. 8000.– à Gabriela Zehnder (Cavigliano) pour le projet de traduction en allemand de la pièce de langue française *Comme des Couteaux* de Marielle Pinsard (Lausanne); Fr. 8000.– à Yves Raeber (Zurich) pour le projet de traduction en allemand de la pièce de langue française *Rencontre sur la Neige* de Jacques Probst (Genève); Fr. 5000.– à Sandrine Fabbri (Paris) pour le projet de traduction en français de la pièce de langue allemande *Vier Bilder der Liebe oder Die Ungeduld* de Lukas Bärfuss (Zürich).

### **Bourses pour la création chorégraphique**

Le jury a attribué 3 bourses: Fr. 10 000.– à Jasmine Morand (Cie Prototype Status, Jongny) pour son projet *Marvin*; Fr. 10 000.– à Nathalie Tacchella (Cie de l'Estuaire, Genève) pour son projet *Les Tables*; Fr. 10 000.– à Ismael Lorenzo (Bâle) pour son projet *Der gelbe Mann*.

### **Bourses pour la composition dramatico-musicale et la musique de scène**

Au cours des séances de la Commission culturelle ou avec l'aide d'un jury, le Fonds culturel a attribué:

- deux bourses pour la composition dramatico-musicale (Fr. 10 000.– chacune) pour l'opéra *La Citadelle de Verre*, musique de Louis Crelier, scénario de Pierre Christin et scénographie de Enki Bilal ainsi que pour l'opéra *Les Musiciens de Brême*, musique et livret de De-Qing Wen.
- quatre bourses pour des compositeurs de musiques de scène (Fr. 3000.– chacune) pour le spectacle de danse *Invisible Someone Somehow* de la Cie Krassen Krastev, musique de Frédéric Morier; la pièce *Le destin des viandes* d'Anne-Lou Steininger, musique de Popol Lavanchy; le spectacle *Comme un Quartier de Mandarine sur le Point d'éclater*, par le Théâtre Extrapol, musique d'Antoine Kauffmann; le spectacle *To be or to be (Le viol de Lucrece)*, musique de Stéphane Blok, conception Fabrice Gorgerat et la Cie Jours Tranquilles.

D'autre part, répondant à 60 demandes de subventions ponctuelles, le Fonds culturel a décidé de soutenir celles qui lui paraissaient le mieux correspondre à sa vocation et ceci pour une somme totale de Fr. 84 402.–: la résidence théâtrale d'auteurs alémaniques dans le cadre du «Dramenprozessor 2004/05»; «Vision 2004», le groupe de lobbying de Cinésuisse; les activités de l'association EAT (les Ecrivains Associés du Théâtre); «Roadmovie 2004», un cinéma mobile à travers des villages suisses; les «apéro d'auteurs» (lectures publiques) au théâtre le poche Genève pour la saison 2004/05; les résidences d'écriture audiovisuelle à l'île d'Elbe pour neuf auteurs, en collaboration avec la Fondation Thyll-Dürr; la publication de *Petit Bois*, une pièce de Michel Viala (Les Cahiers du poche n° 2); la refonte du site web de *ch-dramaturgie*; la «Werkstattreihe 2004/05» du Vorstadt-Theater Basel; une résidence de Marielle Pinsard au Théâtre St-Gervais Genève; la Biennale Suisse du Théâtre Amateur 2004 à Neuchâtel.

Le Fonds culturel, comme par le passé, a contribué à l'activité de la Federazione filodrammatica Svizzera italiana FFSI (Fr. 2500.–), de la Fédération Suisse des Sociétés Théâtrales d'Amateurs FSSTA (Fr. 5000.–), à l'aide à la création ou à la reprise de pièces d'auteurs suisses par les troupes affiliées à cette fédération (Fr. 4900.–) et aux relations publiques avec les différents festivals suisses audiovisuels (Fr. 6496.–)

Pour conclure, notons qu'au cours de l'année 2004, le Fonds culturel de la SSA a compté 145 auteurs participant aux actions qu'il a organisées. Le montant total des dépenses s'est élevé à Fr. 686 472.–.

## 12 FONDS DE SOLIDARITÉ

**E**n 2004, neuf auteurs ont adressé à la SSA des demandes urgentes d'aides financières. Ces demandes ont été agréées par la Commission

du Fonds de solidarité. Ainsi ont été accordés cinq subsides à titre gratuit de Fr. 5000.– et six prêts sans intérêts de Fr. 5000.–.

## 13 FONDS DE PRÉVOYANCE « Fonds de Secours de la SSA »

**C**omme en 2003, il n'y a pas eu de modification en 2004 des attributions par l'assemblée générale qui a maintenu le taux de 3,9 % pour le fonds de prévoyance.

Nous avons ainsi pu attribuer la somme hors frais de Fr. 415997.– pour l'année 2004.

Comme précédemment, nous avons pu verser un taux de 15 % pour les primes uniques annuelles

de nos membres à la Bâloise Assurances. Le nombre de rentes transitoires prévues par le règlement s'élevait à la fin de l'année à 35 (diminution de 1).

En 2004, le Conseil de fondation s'est réuni à deux reprises pour approuver les comptes, fixer le taux d'attribution de la prime unique et discuter de certains problèmes techniques et fiscaux de la fondation.

## 14 ORGANES DE LA SOCIÉTÉ

### 14.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il était composé des membres suivants:

	<b>jusqu'au 5 juin 2004</b>	<b>dès le 6 juin 2004</b>
<b>Président</b>	Claude Champion	Claude Champion
<b>Vice-président</b>	Richard Gauteron	Charles Lombard
<b>Membres</b>	Fabienne Berger Fulvio Bernasconi Gérald Chevrolet Philippe Cohen Louis Crelier Charles Lombard Zoltán Horváth Emanuelle delle Piane Denis Rabaglia Dominique de Rivaz Marcel Schüpbach M <sup>e</sup> Philippe Zoelly	Fabienne Berger Fulvio Bernasconi Gérald Chevrolet Philippe Cohen Louis Crelier Isabelle Daccord Zoltán Horváth Emanuelle delle Piane Denis Rabaglia Dominique de Rivaz Marcel Schüpbach M <sup>e</sup> Philippe Zoelly

Le Conseil d'administration s'est réuni à 5 reprises et les commissions du conseil (Gestion & Juridique, Culture, Communication & Publications, Solidarité) ont tenu 12 séances.

## 14.2 COMMISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Jusqu'en août 2004

#### GESTION & JURIDIQUE

Philippe Zoelly, prés.  
Claude Champion  
Philippe Cohen  
Louis Crelier  
Denis Rabaglia

#### CULTURE

Claude Champion, prés.  
Fabienne Berger  
Fulvio Bernasconi  
Philippe Cohen  
Louis Crelier  
Emanuelle delle Piane  
Richard Gauteron  
Zoltán Horváth  
Marcel Schüpbach

#### COMMUNICATION & PUBLICATIONS

Denis Rabaglia, prés.  
Claude Champion  
Emanuelle delle Piane  
Richard Gauteron  
Charles Lombard

#### SOLIDARITÉ

Claude Champion, prés.  
Fabienne Berger  
Gérald Chevrolet  
Philippe Zoelly

### Dès septembre 2004

#### GESTION & JURIDIQUE

Philippe Zoelly, prés.  
Claude Champion  
Philippe Cohen  
Louis Crelier  
Emanuelle delle Piane  
Denis Rabaglia  
Marcel Schüpbach

#### CULTURE

Claude Champion, prés.  
Fabienne Berger  
Fulvio Bernasconi  
Philippe Cohen  
Louis Crelier  
Isabelle Daccord  
Emanuelle delle Piane  
Zoltán Horváth  
Marcel Schüpbach

#### COMMUNICATION & PUBLICATIONS

Denis Rabaglia, prés.  
Claude Champion  
Gérald Chevrolet  
Isabelle Daccord  
Zoltán Horváth  
Charles Lombard

#### SOLIDARITÉ

Claude Champion, prés.  
Fabienne Berger  
Dominique de Rivaz  
Philippe Zoelly

## 14.3 AUTRES ORGANES ET DIRECTION

**Directeur**

Pierre-Henri Dumont

**Directeur adjoint**

Jürg Ruchti

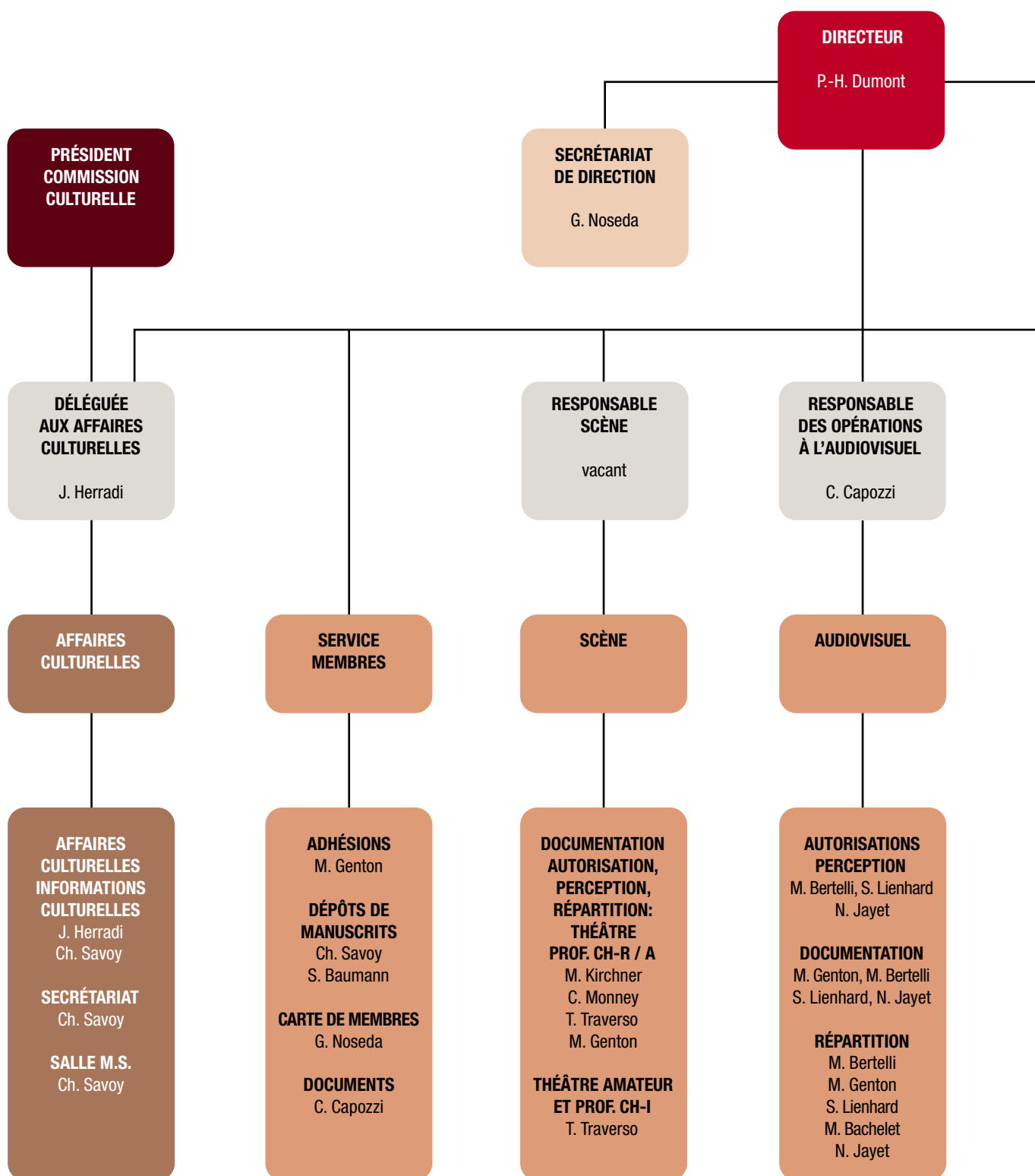
**Contrôle financier**

Alber & Rolle, Experts-comptables Associés S.A., Genève



## 14.4 ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION

Au 1<sup>er</sup> avril 2005



**DIRECTEUR ADJOINT**

J. Ruchti  
*Responsable  
Audiovisuel  
& Informatique*

**CHEF DU PERSONNEL  
ET RESPONSABLE  
FINANCES**

P. Willy

**RESPONSABLE  
JURIDIQUE**

S. Gerber

**FINANCES  
GESTION DU  
PERSONNEL**

**SERVICE  
JURIDIQUE**

**ADMINISTRATION  
GÉNÉRALE**

**RELATIONS  
EXTÉRIEURES**

**INFORMATIQUE**

**COMPTABILITÉ  
PAIEMENTS**

P. Willy  
S. Baumann

**ASSURANCES  
SOCIALES, SALAIRES**

G. Noseda

**ÉCONOMAT**

S. Baumann

**«FONDS DE SECOURS  
DE LA SSA»**

P. Willy

**AFFAIRES  
JURIDIQUES**

**CONTRATS  
SUCCESSIONS**

**CONTRATS DE  
RÉCIPROCITÉ**

**CONSEILS  
JURIDIQUES**

**AFFAIRES  
GÉNÉRALES  
SECRETARIAT  
GÉNÉRAL**

G. Noseda

**RÉCEPTION  
ET RÉPONSE  
TÉLÉPHONIQUE**

S. Baumann

**RELATIONS  
PUBLIQUES**

**RELATIONS  
INTERNATIONALES**

**PUBLICITÉ**

G. Noseda

**BULLETINS  
D'INFORMATIONS  
ADMINISTRATRICE  
SITE WEB**

N. Jayet

**FORMATION ET  
SUPPORT  
MAINTENANCE  
MATÉRIEL ET SITE  
TÉLÉCOM-  
MUNICATION**

J.-P. Zahno

## 15 BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2004

<b>Actif</b> (en francs)	<b>2003</b>	<b>2004</b>
Banques et placements	9 058 981	8 448 940
Chèques postaux	47 762	67 210
Caisse	1 190	202
Impôt anticipé	30 531	28 427
Débiteurs	2 365 901	2 091 775
Actifs transitoires	155 259	188 873
<b>Actifs circulants</b>	<b>11 659 624</b>	<b>10 825 427</b>
Mobilier et agencements de bureau	389 845	400 561
Fonds d'amortissement	-337 768	-351 480
Machines de bureau	137 496	140 753
Fonds d'amortissement	-88 473	-101 833
Aménagement salle multi-fonctions	126 318	128 318
Fonds d'amortissement	-83 299	-104 376
Ordinateurs	175 120	188 843
Fonds d'amortissement	-123 479	-150 060
Logiciels	531 717	572 432
Fonds d'amortissement	-384 467	-448 982
<b>Immobilisations</b>	<b>343 010</b>	<b>274 177</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>12 002 634</b>	<b>11 099 604</b>
<b>Passif</b> (en francs)		
Droits à répartir	10 814 395	9 833 783
Fonds de secours SSA	334 338	370 997
Passifs transitoires	122 201	179 027
<b>Fonds étrangers</b>	<b>11 270 934</b>	<b>10 383 807</b>
Fonds de solidarité	92 494	52 987
Fonds culturel	497 375	520 464
Réserve pour droits à répartir	131 438	131 438
Résultat reporté	10 264	10 392
Résultat de l'exercice	129	516
<b>Fonds propres</b>	<b>731 700</b>	<b>715 797</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>12 002 634</b>	<b>11 099 604</b>

## 15.1 COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 2004

<b>Produits</b> (en francs)	<b>2003</b>	<b>2004</b>
Commissions de perception représentations publiques	481 432	578 374
Commissions de perception audiovisuel	1 101 828	1 083 772
Commissions de perception droits de gestion collective	923 142	889 580
Participation frais fonds culturel	135 774	136 078
Intérêts bancaires	87 233	81 220
Recettes diverses	76 584	56 979
<b>Total des produits</b>	<b>2 805 993</b>	<b>2 826 003</b>
<b>Charges</b> (en francs)		
Frais de gestion, honoraires et frais informatique	402 416	408 062
Frais assemblée générale, Conseil d'Administration et mandats	159 521	181 362
Salaires et charges sociales	1 714 710	1 717 965
Loyers et charges d'entretien	252 193	257 910
Frais divers de bureau	124 467	112 257
Amortissements	152 557	147 931
<b>Total des charges</b>	<b>2 805 864</b>	<b>2 825 487</b>
<b>BENEFICE NET DE L'EXERCICE</b>	<b>129</b>	<b>516</b>

## 15.2 ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

	<b>2003</b>	<b>2004</b>
<b>Valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles</b> (en francs)		
Mobilier et machines de bureau	652 000	673 000
Ordinateurs et logiciels	318 000	250 000
<b>Caution bancaire en faveur de tiers</b>	<b>27 000</b>	<b>27 000</b>

## 16 COMMENTAIRES RELATIFS AUX COMPTES

### 16.1 BILAN

Il y a peu de variations dans les comptes de bilan si ce n'est une diminution du total de l'actif et du passif par rapport à 2003. Cela est provoqué

essentiellement par une accélération de la répartition des droits et certains rattrapages qui impliquent aussi une diminution des postes banques et placements.

### 16.2 PROFITS ET PERTES

Les comptes de charges 2004 sont restés très stables par rapport à 2003 puisque l'augmentation est de 0.7 %.

Par rapport au budget 2004, nous avons cependant une augmentation un peu plus importante puisque 2004 a été une année d'investissements importants dans le domaine de la documentation SSA et dans celui d'actions de sensibilisation à la loi de droit d'auteur dans le domaine scolaire. Ces frais décidés dans le courant de l'année 2004 n'avaient pas été budgétés en 2003.

Le seul poste de charges qui a augmenté est celui de l'assemblée générale et du conseil d'administration, provoqué par une intervention plus importante de certains de ses membres dans différents projets de la SSA. L'ensemble des autres postes de charge sont soit stables soit en diminution.

## **17 RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION**

**A l'Assemblée générale ordinaire des Associés de la  
SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS  
Société Coopérative  
Lausanne**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Associés,

En notre qualité d'organe de révision de votre société, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2004.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 16 mars 2005

L'organe de révision  
ALBER & ROLLE  
Experts-comptables Associés S.A.

Hubert ROLLE  
Expert-comptable diplômé

Jean-Charles VITALI  
Agent fiduciaire avec brevet fédéral  
Responsable du mandat

Annexes: Comptes annuels comprenant:  
- Bilan au 31 décembre 2004 d'un total actif de CHF 11 099 604  
- Compte de profits et pertes présentant un bénéfice de CHF 516  
- Annexe au bilan au 31 décembre 2004

## **IMPRESSUM**

### **Rédaction**

Claude Champion  
Pierre-Henri Dumont  
Jürg Ruchi  
Jolanda Herradi  
Geneviève Nosedà Guignard

### **Graphisme**

Jean-Pascal Buri  
Dizain, Lausanne

### **Impression**

Presses Centrales Lausanne SA